EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 avril 2008**

AUJOURD'HUI **quatre avril deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 mars 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLE, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE**

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

FIXATION DU NOMBRE DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Jusqu'à présent, 12 membres représentaient la Ville de Clermont-Ferrand au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en plus du Maire qui en est le Président :

- 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- 6 membres non élus désignés par le Maire.

Aux termes du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend, outre le Maire qui en est Président, **en nombre égal**, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

Je vous propose de maintenir à 6 le nombre de membres élus par notre assemblée.

DELIBERATION

Les propositions du Maire, mises aux voix, sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 avril 2008

Le Maire,

Serge GODARD